



Informations générales

Nom de la société de gestion	Apicil AM
Nom de l'organisme de placement collectif (OPC)	Roche-Brune Euro PME Responsables
Codes ISIN (pour toutes les parts commercialisées)	Part P : FR0011659937 Part I : FR0011659945 Part ID : FR0013144342
Code LEI (si disponible)	96950027Y23W9F91AD34
Pays de domiciliation de l'OPC	France
Classe d'actifs (actions, diversifié, private equity, fonds de fonds...)	Actions
Type de véhicule juridique (OPCVM, FIVG, FCPR...)	OPCVM

Politique d'investissement et dynamique de collecte

Encours (actif net) au 31 décembre 2023 ou, si l'OPC est en cours de levée, capitaux collectés à date	29 M€
Calendrier de collecte (si l'OPC est en cours de levée)	Toujours ouvert
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021 (année 2021)	2,15 M€ et 16,11%
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022 (année 2022)	10,18 M€ et 52,48%
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023 (année 2023)	4,03 M€ et 16,83%
% de l'actif net investi dans des entreprises françaises en fonds propres / quasi-fonds propres	31,9%
% de l'actif net investi dans des PME/ETI françaises en fonds propres / quasi-fonds propres	26,5%
Régime d'investissement (1 ou 2)	1



Contribution au dynamisme de l'économie et des territoires

Nombre d'entreprises françaises financées en fonds propres	21
Nombre de TPE-PME françaises financées en fonds propres	0
Nombre d'ETI françaises financées en fonds propres	18
Apport de financements nouveaux à des entreprises françaises	
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auquel l'OPC a participé de manière significative entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022	NA
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023 (année 2023)	1
Nom des entreprises concernées par les opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse	Carel industries
% de l'actif correspondant à des titres émis par une entreprise française ayant procédé à une opération d'augmentation du capital ou d'introduction en bourse depuis le 31/12/2020	1,99%
Dimension territoriale	
Nombre de personnes employées en France dans les entreprises du portefeuille financées en fonds propres ou quasi-fonds propres dont le siège social est en France	40 326
Nombre de personnes employées par région dans les entreprises non cotées financées en fonds propres ou quasi-fonds propres par l'OPC - et par département lorsque l'information est disponible (par défaut, localisation selon le siège social de l'entreprise)	NA
Volume d'investissements réalisés par l'OPC dans des entreprises non cotées financées en fonds propres ou quasi-fonds propres par région (par défaut, localisation des investissements selon le siège social des entreprises)	NA

Critères ESG

Nom du label ESG attribué au fonds par ailleurs (le cas échéant)	label ISR
Taux d'analyse extra-financière du portefeuille (le cas échéant par classe d'actif)	95%
Résultats ESG du portefeuille (dernière note ESG calculée ou résultats obtenus sur les indicateurs ESG de référence ; préciser la date de calcul)	52,8
Précédente note ESG du portefeuille (le cas échéant communiquée lors du reporting Relance du 31/12/2021) ou précédents résultats obtenus sur les indicateurs ESG de référence ; préciser la date de calcul	52,22
Résultats ESG de l'indice / univers d'investissement (pour les fonds engagés à surperformer l'indice / univers d'investissement)	NA



Critères ESG (suite)

Résumé de la méthodologie de calcul de la note ESG et/ou rappel des indicateurs suivis au titre du label Relance

L'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) intervient en amont de la construction de portefeuille. L'objectif recherché est par l'application du processus d'exclusion de réduire l'univers d'investissement de 20%. Les entreprises en portefeuille qui ne répondent pas à notre approche systématique :

- ne peuvent pas représenter plus de 10% de la poche actions
- Doivent sortir de nos portefeuilles si un critère de notation ESG n'est pas rempli pendant plus de 3 mois.

Sur la base de la méthodologie Ethifinance Gaïa Rating par le risque, l'approche ISR d'Apicil AM intègre une notation qui vise à ne conserver au sein de l'univers d'investissement que 80% des sociétés les mieux notées selon la notation ESG Globale de Ethifinance Gaïa Rating et correspondant à la note de synthèse relative à l'un des 3 macro secteurs (Industrie, Distribution et Service) L'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) des valeurs intervient en préalable du processus d'investissement pour définir l'univers d'investissement (valeurs comprises dans l'indicateur après exclusion de 20% d'entre elles sur la base de critères ESG). Cette analyse systématique et simultanée des 3 critères E, S, G et PPE (parties prenantes externes) a pour objet de réduire l'univers d'investissement de manière significative afin de contraindre les choix d'investissement aux entreprises les plus vertueuses selon l'analyse de la société de gestion. Ainsi et pour illustrer les choix d'exclusion, nous recherchons au sein du critère environnemental à ne pas être exposé aux sociétés n'ayant pas d'actions contre leur impact sur le réchauffement climatique. Concernant le critère Social, nous souhaitons notamment favoriser les entreprises ayant des actions positives de formation du capital humain. Concernant le critère de la Gouvernance, nous souhaitons privilégier les entreprises ayant adopté des standards de gouvernance (Board, comptabilité) de haut niveau. Enfin, concernant le critère PPE, nous souhaitons privilégier les entreprises attentives à la santé économique de leurs fournisseurs. Par ailleurs, la prise en compte des éléments extra-financiers nous permet de réaliser une meilleure appréciation du couple rendement/risque de durabilité des émetteurs ainsi qu'une plus juste évaluation de la prime de risque.

Sur la base des données transmises par les émetteurs à Ethifinance Gaïa Rating, la gestion met en place un process qui vise à filtrer l'univers d'investissement :

- **Des émetteurs répondant aux exclusions normatives suivantes :**
 - o Sociétés non conformes au Global Compact
 - o Sociétés non conformes aux Conventions d'Ottawa et d'Oslo (cette exclusion s'impose à l'ensemble des sociétés de gestion françaises)
 - o Sociétés ayant des liens avec les armes controversées
- **Des émetteurs répondant aux exclusions sectorielles suivantes :**
 - o Divertissement pour adultes (> 25% du Chiffre d'Affaires)
 - o Jeux d'argent (> 25% du Chiffre d'Affaires)
 - o Tabac (> 25% du Chiffre d'Affaires)
 - o Production d'énergie thermique au charbon (> 10% du Chiffre d'Affaires)
 - o Exclusion des émetteurs disposant d'une capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique supérieure à 10 GW de production.
 - o Produisant plus de 20 Mt de tonnes de charbon thermique par an.
 - o Investissant dans les entreprises qui développement de nouveaux projets charbon (mines, infrastructures, centrales).
 - o Entreprises dont leurs revenus proviennent de l'huile de schiste, gaz de schiste et sables bitumineux (>10% du Chiffre d'affaires).
- **Des émetteurs les plus controversés (note de 5 chez Gaïa Rating)**
- **Des émetteurs ayant une notation Gaïa Rating inférieure à 31 (sur 100).**

Approche dérogatoire : L'approche d'exclusion peut, le cas échéant, et sur la base d'une analyse rigoureuse validée en Comité mensuel ESG conduire à ajuster les notes proposées par Ethifinance Gaïa Rating. Cette priorité donnée à la lecture qualitative sera limitée à 10% du nombre de valeurs en position dans le Fonds. Un comité Extra-financier se tient semestriellement afin d'étudier les éventuelles évolutions à prendre en compte pour notre stratégie ISR. Un comité ESG se tient mensuellement afin d'étudier les évolutions des notations de Gaïa Rating. Ce Comité a également en charge la validation des analyses extra-financières d'émetteurs relatives au process dérogatoire décrit plus haut.



Critères ESG (suite)

L'OPC est classé article 8 selon la réglementation UE 2019/2088 (SFDR).

Pour déterminer la qualité extra-financière des titres dans les portefeuilles, le fonds s'appuie sur la méthodologie de Ethifinance Gaïa Rating et, en particulier, sur le score ESG Global dérivé de ces modèles. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière de l'OPC sont donc celles auxquelles Ethifinance Gaïa Rating sont confrontés dans le développement de leur modèle de notation ESG.

Ces limites sont de plusieurs types :

- Absence de données ou données incomplètes de la part des entreprises notées (par exemple celles relatives à leur capacité à gérer leurs risques ESG).
- Quantité et qualité des données ESG à traiter par Ethifinance Gaïa Rating (flux d'information important en continu à intégrer dans le modèle).

Chez Ethifinance, le nombre de sociétés couvertes (2000) limite pour le moment ce risque.

Actions engagées depuis le 31/12/2022, pour promouvoir les critères ESG du label Relance auprès des entreprises du portefeuille (obligations V a) de la Charte)

- Nous continuons à nous entretenir avec les entreprises et à dialoguer sur les aspects financiers et extra-financier. Cette année nous n'avons pas formalisé de fiche de dialogue. Au 30 juin 2023, nous avons rencontré 12 entreprises PME qui sont ou ont été dans le fonds. Une procédure d'engagement actionnarial est en cours de réalisation. Le résultat de cette procédure d'engagement sera publié en 2024.

Source : Apicil AM, données arrêtées au 30 juin 2023.

Ce document est produit à titre d'information uniquement et ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée au sens de l'article D.321-1 5° du Code monétaire et financier. Il convient de prendre toute décision d'investissement dans les instruments financiers visés dans le présent document après avoir pris connaissance des versions les plus récentes des prospectus (disponibles gratuitement auprès de la société Apicil AM et sur le site internet www.apicil-asset-management.com). Les futurs investisseurs sont tenus d'entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation de leur investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui leur sont applicables. Les opinions contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans avis préalable. Les investisseurs sont tenus de veiller à disposer de la dernière version disponible du présent document.

Les performances et réalisations du passé ne constituent en rien une garantie pour des performances actuelles ou à venir. Les données de performance ne prennent pas en compte les commissions ou frais contractés à l'émission ou au rachat des parts.

Vous pouvez vous référer aux prospectus des fonds sur le site www.apicil-asset-management.com